

**NOTE AUX FAMILLES**  
**ENSEIGNEMENT INTERNATIONAUX  
DE LANGUE ETRANGERE**

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à un des « Enseignement international de langue étrangère » (EILE), enseignement optionnel de langue vivante étrangère, pour une seule langue du dispositif, parmi les suivantes :

- arabe,
- italien,
- portugais
- turc

Cet enseignement est gratuit et assuré par un professeur originaire d'un pays ayant passé pour ce partenariat un accord bilatéral avec la France.

**1/ PUBLIC CONCERNE ET ORGANISATION DES COURS:**

- Les cours sont ouverts à tous les élèves du CE1 au CM2.
- Durée: 1 h 30 par semaine, quelle que soit la langue choisie, en plus des heures de classe obligatoires.
- Période: après la classe ou, en fonction des autres jours négociés avec les communes concernées, le mercredi matin et/ou après-midi, et/ou le samedi matin.
- Lieu: les cours peuvent se dérouler dans une école différente de celle où votre enfant est scolarisé (possibilité de regrouper des élèves qui proviennent de différentes écoles).

**2/ PROGRAMME ET EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS :**

Les professeurs qui prennent en charge les élèves volontaires pour les cours d'EILE sont mis à disposition de la France gratuitement par les pays partenaires.

Leur recrutement fait l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer qu'ils possèdent les compétences requises pour enseigner à des enfants entre 7 et 11 ans. Ces compétences sont régulièrement contrôlées par les inspecteurs de l'Education nationale.

- Le programme est construit par la France en partenariat avec les pays partenaires chargés de l'enseignement.
- Il vise à faire acquérir aux élèves le niveau A1 du cadre européen :  
Ce niveau leur permet de comprendre et d'utiliser des expressions et des phrases simples dans la langue choisie (comme pour l'enseignement de langue vivante inclus dans les heures de classe obligatoires).
- Les résultats obtenus par votre enfant dans cet enseignement seront inscrits dans son livret scolaire afin que vous puissiez en prendre connaissance.

**3/ INSCRIPTION ET OBLIGATION D'ASSIDUITE :**

Pour inscrire votre enfant à un cours d'EILE pour la rentrée scolaire 2021-2022, en plus des heures de classe habituelles, **veuillez remplir le formulaire d'inscription ci-joint et le remettre à l'école de votre enfant.**

Une fois votre enfant inscrit à un cours d'EILE, l'assiduité et le respect des horaires sont obligatoires.

**⚠** L'ouverture du cours à la rentrée scolaire dépend du nombre de demandes reçues et de la possibilité pour le pays étranger partenaire de mettre un professeur à disposition pour assurer cet enseignement.